

a

**FIDA**

**FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE**

**Conseil d'administration – Quatre-vingtième session**

Rome, 17-18 décembre 2003

**PARTICIPATION DU FIDA À L'INITIATIVE POUR  
LA RÉDUCTION DE LA DETTE DES PAYS PAUVRES TRÈS ENDETTÉS:  
PROPOSITIONS POUR LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO ET  
LE BURKINA FASO,  
ET RAPPORT DE SITUATION 2003**



**PARTICIPATION DU FIDA À L'INITIATIVE  
POUR LA RÉDUCTION DE LA DETTE DES PAYS PAUVRES TRÈS ENDETTÉS:**

**PROPOSITIONS POUR LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO ET  
LE BURKINA FASO, ET RAPPORT DE SITUATION 2003**

**A. Introduction**

1. Le présent rapport a pour objet de prier le Conseil d'administration d'examiner et d'approuver:
  - i) un allègement de la dette de la République démocratique du Congo au point de décision dans le cadre de l'Initiative renforcée pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE);
  - ii) un allègement supplémentaire de la dette au point d'achèvement pour le Burkina Faso dans le contexte de l'Initiative renforcée; et
  - iii) la présentation au Conseil des gouverneurs des parties pertinentes du présent rapport, auxquelles auront été incorporées les décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa quatre-vingtième session, en tant que rapport de situation 2003 et document d'information.

**B. Situation de la République démocratique du Congo et du Burkina Faso**

**République démocratique du Congo**

2. **Généralités.** Au cours des deux dernières années, la République démocratique du Congo a réalisé des progrès remarquables en ce qui concerne la consolidation du processus de paix (bien que des poussées de violence persistent), la stabilisation de l'économie et la création de conditions permettant d'assurer durablement la croissance économique et la réduction de la pauvreté. Un gouvernement de transition, auquel participent tous les partis, a été nommé en juin 2003 et des élections libres et transparentes seront organisées au bout de deux ans. Des résultats économiques satisfaisants ont été obtenus dans le cadre de programmes appuyés par le Fonds monétaire international (FMI) notamment au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, et par l'Association internationale de développement (IDA) dans le cadre d'un crédit de redressement économique et d'un projet de réhabilitation et de reconstruction multisectoriel d'urgence.

3. Le gouvernement a unifié les multiples taux de change et libéré les prix (et a notamment adopté un mécanisme transparent et automatique pour la fixation des prix des produits pétroliers). Le pays est sorti du cercle vicieux de l'hyperinflation et de la dépréciation monétaire, applique à nouveau des procédures budgétaires normales (centralisation des recettes et des dépenses, réduction des voies extrabudgétaires, plan mensuel de financement du trésor) et a renforcé les finances publiques. Toutefois, bien que dans l'ensemble l'exécution du budget soit conforme aux prévisions, la réorientation des dépenses en faveur des pauvres ne s'est pas matérialisée (7% contre 15% retenu comme objectif) en raison d'investissements et de dépenses sociales à financement étranger moins importants que prévu, ainsi que d'un accroissement des dépenses liées à la sécurité et à la souveraineté. Le gouvernement a toutefois été en mesure d'engager la relance de la production agricole et de renforcer la sécurité alimentaire, d'entreprendre la remise en état et la reconstruction d'infrastructures essentielles, de rétablir les services sociaux de base, de reconstruire l'infrastructure communautaire et de renforcer ses moyens institutionnels et administratifs. D'importantes mesures

judiciaires et réglementaires sont en cours, et de nouvelles réformes ont été engagées dans le secteur bancaire (adoption d'une nouvelle législation, indépendance de la Banque centrale en matière de politique monétaire, plan de redressement des banques commerciales solvables), le secteur des entreprises publiques et la gouvernance (définition d'une stratégie de lutte contre la corruption, nouvelle procédure de passation des marchés publics, audits publics). En 2002, la croissance s'est établie à environ 3% et l'inflation à 16% (contre 135% en 2001).

4. En dépit de ces résultats le produit intérieur brut (PIB) par habitant n'est que de 99 USD (2002) et, selon les estimations, 80% de la population vivrait avec moins de 0,2 USD par jour. L'indicateur du développement humain établi par le Programme des Nations Unies pour le développement plaçait en 2001 la République démocratique du Congo au 167<sup>e</sup> rang sur 175 pays. Les taux de mortalité infantile et juvénile sont nettement supérieurs aux moyennes, déjà élevées, enregistrées en Afrique subsaharienne; le taux d'incidence de l'infection par le VIH a été multiplié par 16 entre 1990 et 2000; en 2000 environ 1,1 million de personnes étaient séropositives et près de 1 million d'enfants étaient devenus des orphelins du sida. L'espérance de vie est passée de 52 ans en 1994 à 41 ans en 2001; le paludisme tue 500 000 personnes par an et 12,5 millions de personnes étaient touchées par la maladie du sommeil en 2000. En outre, l'incidence de la tuberculose et des maladies diarrhéiques a fortement augmenté, 37% de la population n'a pas accès à des soins de santé et 18% seulement des ménages ont accès à des latrines hygiéniques et à de l'eau potable. Dans les provinces orientales, environ 41% des enfants âgés de moins de cinq ans sont sous-alimentés, gravement dans 26% des cas. Le taux de vaccination des enfants est de 29% et seulement 17% des enfants âgés de six ans, âge légal d'entrée à l'école, sont effectivement scolarisés (10% en zone rurale). Bien que les objectifs de développement du Millénaire seront difficiles à atteindre si la croissance ne se poursuit pas au rythme de 8% par an, pour l'instant impossible à réaliser, le gouvernement reste déterminé à réaliser des progrès sur cette voie.

5. Le développement rural est un moyen essentiel pour réduire la pauvreté et améliorer la sécurité alimentaire. Au cours des trois prochaines années de reconstruction, le gouvernement prévoit de mettre l'accent sur le développement de la capacité de production agricole, l'efficacité des circuits de commercialisation intérieure et l'élaboration d'une stratégie globale de développement. Cette stratégie se concrétisera par la remise en état des routes d'accès et des chemins ruraux, une offre de services de vulgarisation à l'intention des agriculteurs et la distribution de semences et de pesticides. La stratégie et le programme de développement du FIDA contribuent à la réalisation de ces objectifs, et les partenariats conclus avec le Fonds belge de survie et d'autres parties prenantes seront essentiels.

6. **Initiative PPTE.** En juillet 2003, les Conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale ont convenu d'appuyer un ensemble de mesures de réduction de la dette de la République démocratique du Congo au titre de l'Initiative renforcée. Cette décision témoigne de la reconnaissance par la communauté internationale des progrès remarquables accomplis au cours des deux dernières années pour ce qui est aussi bien de la mise en place d'un gouvernement de transition sans exclusive que de la consolidation du processus de paix, de la stabilisation de la situation économique du pays et de la création de conditions propices à une croissance économique durable et à la réduction de la pauvreté.

7. En décembre 2002, c'est-à-dire l'année de base, la valeur actualisée nette (VAN) du ratio dette/exportations s'établissait à 758% et celle du ratio dette/recettes à 1 794% (après application des mécanismes traditionnels d'allègement). Pour parvenir à un ratio dette/exportations de 150%, comme prévu par l'Initiative renforcée, tous les créanciers multilatéraux doivent réduire de **80,2%** la VAN de leurs créances à fin décembre 2002. En conséquence, après une période intérimaire fragile marquée par de nouveaux emprunts pour financer la reconstruction, la VAN du ratio dette/exportations devrait tomber à 97% en 2009, celle du ratio dette/recettes devrait revenir à moins de 250% en 2007 et le ratio du service de la dette devrait être ramené à 13,4%. Le montant total des allègements accordés par les divers créanciers s'élèverait à 6,3 milliards de USD en VAN. Sur la base d'une répartition

proportionnelle, l'assistance multilatérale représenterait 2,5 milliards de USD en VAN, les créanciers membres du Club de Paris apporteraient 3,5 milliards de USD, les créanciers bilatéraux officiels non membres du Club de Paris 219 millions de USD et les créanciers commerciaux 161 millions de USD. **Le Conseil d'administration du FIDA est prié d'approuver une contribution du Fonds à l'allègement de la dette de la République démocratique du Congo de 9,126 millions de droits de tirage spéciaux (DTS) (soit environ 12,3 millions de USD) en VAN de 2002<sup>1</sup>.** Cela correspond à un allègement du service de la dette équivalant à 13,80 millions de DTS en valeur nominale sur 19 ans à moins que les arriérés ne soient pris en compte (voir ci-dessous).

8. Le pays atteindra le point d'achèvement lorsqu'il aura rempli les conditions suivantes: i) un environnement macro-économique stable au vu des résultats obtenus dans le cadre d'un programme appuyé par un accord au titre de la facilité du FMI pour la réduction de la pauvreté et la croissance, et l'adoption de mesures spécifiques de réformes structurelles en matière de gouvernance (y compris l'évaluation de la qualité des services publics par des groupes d'utilisateurs), de gestion des finances publiques, de suivi des dépenses publiques et d'amélioration de l'environnement commercial; ii) la rédaction d'un document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) à l'issue d'un processus participatif (prévu pour la fin 2005), et la présentation d'un premier rapport annuel sur les progrès réalisés en matière d'exécution, tous deux devant être largement approuvés par les Conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale; iii) l'application d'un train de mesures spécifiquement destinées à réduire la pauvreté; iv) la confirmation de la participation d'autres créanciers à l'allègement de la dette. La République démocratique du Congo devrait atteindre le point d'achèvement à la fin de 2006.

9. **Règlement des arriérés à l'égard du FIDA.** Depuis plus de dix ans, la République démocratique du Congo accumule des arriérés, ce qui s'est traduit, dans le cas du FIDA, par la suspension du portefeuille de pays en février 1993. Au 31 décembre 2002, c'est-à-dire la date de base retenue pour l'Initiative PPTE, les arriérés à l'égard du FIDA représentaient environ 6,20 millions de DTS et continuaient de s'accumuler. Lors de sa soixante-dix-huitième session tenue en avril 2003, le Conseil d'administration a approuvé un plan de règlement des arriérés de la République démocratique du Congo (voir EB 2003/78/R.8) et le portefeuille de pays est en train d'être réactivé. Le Gouvernement belge, s'appuyant sur le fait que la République démocratique du Congo était sur le point d'atteindre le point de décision, a apporté une assistance financière de 2,975 millions d'euros (environ 2,70 millions de USD à l'époque), destinée pour partie à une réduction des arriérés et pour partie à un allègement ultérieur du service de la dette. Compte tenu des précédents pour la Guinée-Bissau et la Sierra Leone (documents EB 2001/72/R.15 et EB 2002/76/R.9, faisant tous les deux suite à la décision figurant dans le document EB 2000/71/R.12), **il est proposé que le Conseil d'administration approuve également: i) l'intégration du plan de règlement des arriérés de la République démocratique du Congo dans le calcul de la VAN de l'allègement de la dette pour le pays; ii) un allègement de 100% de la dette au cours de la période intérimaire.** Le solde de la contribution de la Belgique sera intégralement consacré à cette approche, et sera complété par les ressources du Fonds, à moins que d'autres ressources puissent être mobilisées.

### **Burkina Faso**

10. **L'Initiative PPTE.** Le Conseil d'administration a décidé que le FIDA participerait à l'allègement de la dette du Burkina Faso dans le cadre de l'Initiative PPTE sur la base du document EB 97/62/R.10/Rev.1 et du document EB 2000/70/R.12 pour la première révision à la hausse de l'allègement au point d'achèvement. La décision de participer à l'Initiative renforcée a été prise sur la base du document EB 2000/71/R.12. Globalement, les engagements pris par le Fonds concernant

---

<sup>1</sup> Au 31 décembre 2002, l'encours de la dette de la République démocratique du Congo à l'égard du FIDA s'élevait à 18,15 millions de DTS, y compris 6,20 millions de DTS au titre des arriérés à ce jour (dont 1,91 million de DTS correspondant aux arriérés de commission de service). L'encours total de la dette au sens de l'Initiative PPTE s'élève à 20,89 millions de DTS en valeur nominale et à 11,38 millions de DTS en VAN.

l'allègement de la dette du Burkina Faso au point de décision dans le cadre de l'Initiative renforcée s'élèvent à 5,18 millions de DTS en VAN de 1999, y compris le montant approuvé initialement.

11. En avril 2002, les Conseils d'administration du FMI et de l'IDA ont convenu que le Burkina Faso avait rempli les conditions nécessaires pour atteindre le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative renforcée et qu'il pouvait donc recevoir l'intégralité de l'allègement annoncé au point de décision en juillet 2001. Toutefois, lorsqu'ils ont examiné la situation du pays en mars 2002 sur la base des données à fin 2001, la Banque mondiale et le FMI sont parvenus à la conclusion que l'allègement total approuvé se traduisait pour le pays par un ratio dette/exportations en VAN à fin 2001 de près de 200% pour une longue période, principalement en raison d'une baisse des recettes d'exportation liée à la chute des cours du coton sur les marchés mondiaux (notamment du fait des subventions importantes accordées par les pays industrialisés) et des dégâts aux cultures provoqués par les ravageurs. Compte tenu de cette aggravation sensible des perspectives, et comme prévu par l'Initiative PPTE, les Conseils d'administration de l'IDA et du FMI ont convenu que: i) la situation économique du Burkina Faso s'était fondamentalement détériorée; et ii) que le Burkina Faso remplissait les conditions requises pour un relèvement exceptionnel de l'allègement de sa dette afin de limiter la hausse de son ratio d'endettement provoquée par la baisse de ses recettes d'exportation sous l'effet de chocs exogènes, et de lui permettre ainsi de parvenir à un niveau d'endettement supportable.

12. Afin que le Burkina Faso atteigne un ratio dette/exportations de 150% en VAN, tous les créanciers multilatéraux devront accroître leur contribution et porter le facteur de réduction de la dette au point de décision de 19,7% de la VAN de la dette à fin 1999 à 29,9% de la VAN à fin 2001.

13. **Examen du relèvement de l'allègement au point d'achèvement.** À sa soixante-seizième session tenue en septembre 2002, le Conseil d'administration a approuvé le relèvement au point d'achèvement de l'allègement convenu précédemment dans le cadre de l'Initiative renforcée (document EB 2002/76/R.9). En raison des différences de méthodologie et de paramètres retenus pour le calcul de l'allègement initial et de l'allègement supplémentaire, le montant proposé au Conseil d'administration pour approbation en 2002 était insuffisant. **Il est donc demandé au Conseil d'administration du FIDA d'approuver une contribution révisée à l'allègement de la dette du Burkina Faso d'un montant total maximum de 7,18 millions de DTS (environ 9,00 millions de USD, et se répartissant en 2,70 millions de DTS en VAN de 1999 et 4,48 millions de DTS en VAN de 2001<sup>2</sup>), y compris le montant déjà approuvé par le Conseil dans de précédentes décisions et déjà fourni.** À titre provisoire, cela représenterait 10,80 millions de DTS en valeur nominale sur environ neuf ans. Étant donné que le pays a atteint le point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative renforcée, la décision du Conseil d'administration serait immédiatement applicable.

### **C. Rapport de situation 2003 sur l'application de l'Initiative PPTE**

#### **Coûts estimatifs de l'Initiative PPTE**

14. Le coût total de l'Initiative pour 34 pays pauvres très endettés est estimé à 39,4 milliards de USD en VAN de 2002, contre 37,3 milliards de USD en VAN de 2001. Sur ce total, 33,3 milliards de USD concernent les 27 pays qui ont atteint le point de décision. Le coût est également réparti entre créanciers bilatéraux et multilatéraux et, en valeur nominale, représente environ 51,1 milliards de USD d'allègement. Il ne tient pas compte des cas de l'Angola, du Kenya, du Viet Nam ou du Yémen dont les ratios d'endettement seraient, selon les estimations, inférieurs au seuil fixé par l'Initiative.

15. En outre, cette estimation des coûts ne tient pas compte du Laos, du Libéria, de la Somalie et du Soudan en raison d'un manque de données concernant ces pays et, pour certains, de l'existence

---

<sup>2</sup> Sous réserve d'un accord final entre la Banque mondiale et le gouvernement quant au montant de la dette. En cas de révision à la baisse, l'ajustement sera automatique, sans qu'il soit nécessaire de revenir devant le Conseil d'administration.

d'arriérés anciens. Les premiers calculs indiquent que si l'on tenait compte de ces pays, le coût de l'allègement accordé augmenterait de plus de 25%, (soit 10,6 milliards de USD), ce qui porterait le total à 50,0 milliards en VAN de 2002. La plupart de ce surcoût concernerait le Soudan. Le coût de l'Initiative pourrait encore augmenter de 729 millions de USD selon les estimations du fait d'un allègement supplémentaire au point d'achèvement. En effet, dans le cadre de l'Initiative renforcée, il peut être possible, dans certains cas exceptionnels, d'envisager la possibilité d'accorder un allègement supplémentaire par rapport à l'allègement accordé au point de décision. Ces allègements supplémentaires sont déterminés au cas par cas et peuvent par exemple concerner des pays victimes de chocs extérieurs qui se sont traduits par une transformation fondamentale de leur situation économique. D'après les estimations actuelles, sept des 19 pays se trouvant dans la période intérimaire pourraient avoir un endettement supérieur au seuil fixé par l'Initiative lorsqu'ils arriveront au point d'achèvement.

### Pays arrivés au point de décision et pays en route vers le point d'achèvement

16. **Approbations.** La République démocratique du Congo a atteint le point de décision en juin 2003, ce qui porte le nombre de pays ayant atteint ce point à 27 (voir tableau 1).

**TABLEAU 1: LES 42 PAYS PAUVRES TRÈS ENDETTÉS**

Pays parvenus au point de décision dans le cadre de l'Initiative renforcée (27)	Pays non encore parvenus au point de décision (11)	Pays dont la dette est peut être soutenable (4)
Cameroun, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau (qui bénéficie d'un allègement intérimaire de sa dette à l'égard du FIDA), Guyana, Honduras, Madagascar, Malawi, Nicaragua, Niger, République démocratique du Congo (qui bénéficie d'un allègement intérimaire de sa dette à l'égard du FIDA), Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone (qui bénéficie d'un allègement intérimaire de sa dette à l'égard du FIDA), Tchad et Zambie  <u><b>Pays parvenus également au point d'achèvement (8):</b></u> Bénin, Bolivie, Burkina Faso, Mali, Mauritanie, Mozambique, Ouganda et République-Unie de Tanzanie <i>et Guyana dans le cadre de l'Initiative initiale</i>	Burundi, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Laos, Libéria, Myanmar (pas de dette à l'égard du FIDA), République centrafricaine, Somalie, Soudan et Togo	Angola, Kenya, Viet Nam et Yémen

17. Depuis la fin de 2002, le Bénin et le Mali ont atteint leur **point d'achèvement**. Comme on peut le voir sur le tableau 1, jusqu'à présent huit pays ont atteint leur point d'achèvement dans le cadre de l'Initiative renforcée, en plus du Guyana qui l'a atteint dans le cadre de l'Initiative initiale. Pour ce qui est de l'avenir, l'Éthiopie, le Guyana, le Nicaragua, le Niger, le Rwanda et le Sénégal pourraient atteindre leur point d'achèvement à la fin de 2003 ou au début de 2004.

18. Les allègements de dette accordés dans le cadre de l'Initiative renforcée sont irrévocables au point d'achèvement, c'est-à-dire une fois que le pays a obtenu des résultats satisfaisants dans trois grands domaines: le maintien de la stabilité macro-économique, la mise en oeuvre d'une stratégie de réduction de la pauvreté définie à l'issue d'un vaste processus participatif, et la mise en oeuvre de réformes sociales et structurelles. Les retards rencontrés par certains pays pour parvenir au point d'achèvement ont été imputés aux difficultés à maintenir la stabilité macro-économique et à préparer et mettre en oeuvre des stratégies de réduction de la pauvreté. La plupart des pays qui connaissent de tels problèmes ont soit réorienté leur politique soit s'efforcent de le faire. La préparation de DSRP avec l'ensemble des parties prenantes a pris plus longtemps que prévu, mais 15 des 19 pays se trouvant dans la période intérimaire ont finalisé ces documents, et il est peu probable que l'obligation d'appliquer le programme de manière satisfaisante pendant un an les empêche d'atteindre le point d'achèvement en 2004. En ce qui concerne les déclencheurs sociaux et structurels, les progrès ont été

satisfaisants. Néanmoins, les problèmes rencontrés à cet égard, même s'ils ne sont pas la cause immédiate des retards enregistrés jusqu'à présent, pourraient ralentir la progression de certains pays à l'avenir. La marche vers le point d'achèvement a été plus longue que prévue, et il reste encore des obstacles sur la voie du point de décision, mais les normes fixées en matière de performance dans le domaine des politiques seront maintenues de façon à atteindre les objectifs de l'Initiative.

19. **Impact de l'Initiative PPTE.** En VAN de 2002, l'**endettement** des 27 PPTE qui ont atteint le point de décision devrait revenir de 77 milliards de USD à 26 milliards de USD après application intégrale des allègements traditionnels, fourniture de l'assistance au titre de l'Initiative et autres allègements bilatéraux annoncés par divers créanciers. La réduction de l'endettement des huit pays qui ont atteint leur point d'achèvement est supérieure à 60% en moyenne en VAN de 2002. La **VAN moyenne pondérée du ratio dette/exportations** des 27 pays qui ont atteint le point de décision devrait revenir de près de 300% avant allègement à 128% en 2005, date à laquelle la plupart devraient avoir atteint le point d'achèvement. La **VAN moyenne pondérée du ratio dette/PIB** devrait revenir de 60% avant allègement au point de décision à 30% en 2005. Ces chiffres sont proches de ceux d'autres pays à faible revenu. L'allègement accordé dans le cadre de l'Initiative devrait se traduire par une réduction sensible du **ratio du service de la dette par rapport aux exportations** pour la plupart des PPTE qui ont atteint le point de décision. En 2001, ce ratio moyen pour les PPTE était déjà revenu en deçà de celui d'autres pays à faible revenu. Le ratio du service de la dette par rapport aux exportations des 27 pays ayant atteint le point de décision est passé de 15,7% en moyenne en 1998 et 1999 à 9,9% en 2002. Le service de la dette diminue de façon sensible avant le point d'achèvement en raison d'un allègement intérimaire. Cela n'est toutefois pas le cas des pays qui, tels la République démocratique du Congo, ont accumulé des arriérés, et dont le ratio du service de la dette augmente sensiblement après le point de décision. Cette augmentation s'explique pour partie par la reprise des paiements au titre du service de la dette à la suite du règlement des arriérés, étant donné que la République démocratique du Congo n'avait pour ainsi dire pas assuré le service de sa dette au cours de la période précédente. **Les dépenses consacrées à la réduction de la pauvreté** des 27 pays parvenus au point de décision ont été près de quatre fois supérieures aux paiements au titre du service de la dette en 2002. Ceux-ci devraient être environ 30% moins élevés au cours de la période 2001-2005 qu'en 1998 et 1999, ce qui dégagerait environ 1,0 milliard de USD d'économie annuelle. Les dépenses consacrées à la réduction de la pauvreté, pour leur part, sont passées d'environ 6,1 milliards de USD en 1999 à 8,4 milliards de USD en 2002 et devraient atteindre 11,9 milliards de USD en 2005. Les autorités des pays concernés mettent en place des systèmes de gestion qui assureront l'efficacité de ces dépenses.

20. L'une des hypothèses de base de l'Initiative PPTE – à savoir que **l'allègement de dette devrait venir s'ajouter à d'autres formes d'assistance financière extérieure** – semble être confirmée par la réalité. Pour les 27 pays qui ont atteint le point de décision, le montant des flux aussi bien bruts que nets a progressé au cours de la période 1997-2002. Les flux bruts sont ainsi passés d'environ 8 milliards de USD en 1997 à près de 12 milliards de USD en 2002, la moitié de cette augmentation étant due à l'Initiative, alors que les flux nets (c'est-à-dire la différence entre les entrées brutes et les paiements au titre du service de la dette) ont également sensiblement augmenté après l'entrée en vigueur de l'Initiative renforcée. Il convient toutefois de noter que les flux officiels à destination des 27 pays ayant atteint le point de décision ont sensiblement fléchi au cours des années 1990 (comme cela a également été le cas des autres pays à faible revenu), et que la récente reprise a simplement permis de retrouver le niveau du début des années 1990. L'accroissement global des flux cache par ailleurs des différences d'un pays à l'autre ainsi que le rôle important des programmes exécutés et des résultats obtenus pour ce qui est d'attirer ces flux. Si en 2000-2002 les flux de financement externe avaient en moyenne augmenté par rapport à 1997-1999 pour la plupart des 27 pays ayant atteint le point de décision, cela n'était toutefois pas le cas pour huit PPTE. Cinq d'entre eux (Guinée-Bissau, Malawi, Nicaragua, Sao Tomé-et-Principe et Sénégal) ont connu des interruptions prolongées des programmes appuyés par le FMI au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance, ce qui s'est traduit par une diminution de l'aide. Dans le cas de deux autres pays (Malawi et



Mauritanie) les dons ou les prêts ont été décaissés avec retard. Le Rwanda a enregistré des entrées très importantes à la fin des années 1990, qui ont toutefois un peu fléchi au cours des années suivantes.

### Autres pays

21. L'Initiative PPTE est ouverte à tous les pays éligibles dont la progression en vue du point de décision, qui doit être atteint avant la fin de 2004, date d'échéance de l'Initiative, est satisfaisante. Cette échéance découle du programme d'action de 1996. Elle est destinée à empêcher que l'Initiative ne devienne un mécanisme permanent et à encourager les PPTE à adopter des programmes d'ajustement susceptibles de recevoir un appui du FMI et de l'IDA. Les Conseils d'administration de ces deux institutions ont par la suite approuvé des prorogations de deux ans en 1998, 2000 et 2002. Certains PPTE pourraient commencer à faire état de résultats satisfaisants avant la fin de 2004 de façon à pouvoir atteindre le point de décision.

22. Sauf complications imprévues, la Banque mondiale et le FMI pourraient avoir préparé avant la fin de 2003 un document préliminaire pour la République démocratique du Congo. Le règlement des arriérés (indispensable à l'approbation par le FMI au printemps 2004 d'un accord au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance et pour parvenir éventuellement au point de décision en septembre 2004) est en cours. Par ailleurs, une importante réunion, organisée par le Fonds de l'OPEP pour le développement international et présidée par la Banque mondiale a eu lieu en octobre 2003 à Vienne (Autriche) en préparation d'une prochaine réunion du Groupe consultatif.

23. Les conflits internes sont un facteur important de la situation de la plupart des PPTE qui n'ont pas encore atteint le point de décision. Dans la plupart de ces pays, la persistance de conflits intérieurs ou l'instabilité de la période de transition après un conflit a freiné la mise en oeuvre de mesures et le renforcement des institutions. Ainsi, contrairement aux prévisions, la Côte d'Ivoire n'a pas atteint son point de décision en septembre 2002 en raison des troubles qui ont débuté au cours de ce mois et se sont poursuivis jusqu'en 2003, alors qu'en République centrafricaine c'est une reprise du conflit intérieur qui n'a pas permis de progresser comme prévu. Dans d'autres pays, l'absence d'un consensus politique au sujet de questions importantes telles que la répartition des recettes (Comores), ou des politiques économiques et financières dont l'application laissait à désirer a été l'un des principaux obstacles au progrès vers le point de décision. Un autre obstacle potentiel est le règlement d'arriérés de paiements extérieurs anciens, y compris envers des créanciers multilatéraux. Pour plusieurs PPTE, tels que le Libéria, la Somalie et le Soudan, un effort international concerté serait nécessaire pour régler cette question. Il semble d'ailleurs se concrétiser au Soudan. Lors d'une réunion à ce sujet organisée en février 2003 par le FIDA et présidée par la Banque mondiale, les représentants des banques multilatérales de développement participant à l'Initiative ont approuvé le principe de transferts nets positifs, ou au moins non négatifs dans le cadre de l'Initiative en faveur des PPTE engagés dans le règlement de leurs arriérés. Ils ont également convenu de renforcer les consultations et la communication au début du processus.

### Participation du FIDA à l'Initiative PPTE

24. **Estimation actuelle du coût total de la participation du FIDA à l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés<sup>3</sup>.** Le coût total en VAN de la participation du FIDA à l'intégralité de l'Initiative est estimé à 234,3 millions de DTS (313 millions de USD), ce qui correspond à un coût nominal approximatif de 352,5 millions de DTS (471 millions de USD). En valeur annuelle, il s'élèvera à 37,8 millions de USD en 2004 et devrait atteindre un niveau maximum de 39,8 millions de USD en 2005. Cette participation se traduira par une réduction de 52%, pour

<sup>3</sup> Compte tenu des variations actuelles des taux de change, et pour ne pas réviser les chiffres trop fréquemment, sauf indication contraire, les estimations en USD qui figurent dans la présente section concernant le FIDA ont été établies sur la base des taux de change en vigueur en juillet 2002 (1,00 DTS = 1,33644 USD) et non sur le taux de change actuel, qui est d'environ 1,00 DTS = 1,4 USD.

l'essentiel sur 20 ans, de la dette de 38 PPTTE à l'égard du FIDA, qui reviendra de 597 millions de USD à 284 millions de USD en VAN.

25. **Engagements souscrits par le FIDA jusqu'à présent.** Compte tenu de la décision en faveur de la République démocratique du Congo, le FIDA s'est engagé jusqu'à présent à accorder un allègement de dette aux 27 pays qui ont atteint le point de décision dans le cadre de l'Initiative renforcée, pour un montant total en VAN d'environ 178,2 millions de DTS (238,2 millions de USD). À supposer que les conditions requises au point d'achèvement soient rapidement remplies et que l'allègement soit relativement concentré en début de période, cela représenterait quelque 258 millions de DTS en valeur nominale (345 millions de USD) étalés sur des durées variables selon le pays, et comprises entre deux et 27 ans (pour Sao Tomé-et-Principe), voire 35 ans (pour le Nicaragua).

26. **Allègements de dette accordés par le FIDA.** Comme on peut le voir au tableau 2, les allègements de dette accordés par le FIDA jusqu'au 30 septembre 2003 représentent environ 20,6 millions de DTS (27,5 millions de USD) en VAN, compte non tenu des pays sortant d'un conflit, pour lesquels le FIDA fournit une aide intérimaire. Ces allègements ont été financés par des contributions extérieures (35%) ainsi que par les ressources propres du Fonds (65%).

**TABLEAU 2: ALLÈGEMENTS DE DETTE ACCORDÉS  
(au 30 septembre 2003)**

Pays	Allègements accordés (en DTS et en VAN)
Bénin	24 971
Bolivie	5 064 436
Burkina Faso	1 699 186
Guyana (Initiative initiale)	630 000
Mali	1 835 865
Mauritanie	632 029
Mozambique	3 324 830
Ouganda	5 782 792
Tanzanie, République-Unie de	1 650 606
<b>Total</b>	<b>20 644 716</b>

27. **Les efforts de mobilisation de ressources du FIDA.** Conformément au document REPL.VI/3INF.3, et afin d'atténuer l'impact de sa participation sur les ressources disponibles pour les nouveaux prêts et dons, le FIDA mobilise activement des ressources extérieures complémentaires. Sa stratégie à cet égard s'articule autour de trois axes: contributions directes de donateurs au FIDA; contributions de donateurs allouées au FIDA et acheminées par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pour l'Initiative géré par la Banque mondiale et, surtout, accès aux ressources de base du Fonds d'affectation spéciale géré par la Banque mondiale. Le tableau 3 ci-dessous montre les résultats de ces efforts à fin septembre 2003. Les contributions extérieures mobilisées jusqu'à présent représentent environ 13,3% du coût nominal total de l'Initiative pour le Fonds.

**TABLEAU 3: CONTRIBUTIONS VERSÉES, ANNONCÉES OU EXAMINÉES ACTIVEMENT PAR LES DONATEURS<sup>a</sup>**  
**(au 30 septembre 2003)**

Donateur	Montant en USD
Allemagne	6 988 921
Belgique	2 713 086
Islande	250 000
Italie	4 314 084
Luxembourg	800 193
Norvège	5 700 000
Pays-Bas	12 311 737
Suède	17 000 000
Suisse	3 000 000
Commission européenne	9 697 750
<b>Total</b>	<b>62 775 771</b>

<sup>a</sup> Il convient de noter que ces ressources sont décaissées par tranches et que par conséquent, en raison de fluctuations de changes, leur valeur en USD n'est pas la même que celle indiquée au moment de l'annonce de contribution.

#### D. Recommandation

28. Il est recommandé que le Conseil d'administration:

- i) approuve la contribution proposée, d'un montant de 9,126 millions de DTS en VAN de 2002, à la réduction de la dette de la **République démocratique du Congo** à l'égard du FIDA au 31 décembre 2002. Cet allègement sera accordé conformément aux dispositions de la résolution suivante:

“DÉCIDE: que le Fonds, sur décision du Conseil d'administration, réduira la valeur de la dette de la République démocratique du Congo à son égard en intégrant les arriérés dus par ce pays au FIDA à l'allègement de la dette, et diminuera dans une proportion pouvant atteindre 100% ses obligations semestrielles au titre du service de la dette à l'égard du FIDA (principal, commissions de service et intérêts) à mesure qu'elles deviendront exigibles, à concurrence d'un montant total de 9,126 millions de DTS en VAN de 2002<sup>4</sup>;

- ii) approuve la révision proposée de la contribution à la réduction de la dette du **Burkina Faso** à l'égard du FIDA au 31 décembre 2001, d'un montant global pouvant atteindre 7,18 millions de DTS (soit 2,70 millions de DTS en VAN de 1999 et 4,48 millions de DTS en VAN de 2001<sup>5</sup>), y compris la totalité des allègements déjà approuvés et fournis. Cet allègement sera accordé conformément aux dispositions de la résolution suivante:

<sup>4</sup> Cela implique l'intégration du plan de règlement des arriérés à l'allègement de la dette, en sus de l'allègement consenti pendant la période intérimaire. Cet allègement, bien que fourni pendant la période intérimaire, ne prendra juridiquement effet qu'au point d'achèvement.

<sup>5</sup> Sous réserve d'un accord final entre la Banque mondiale et le gouvernement quant au montant. En cas de révision à la baisse, l'ajustement sera automatique, sans que le Conseil d'administration ait à prendre une nouvelle décision.

"DÉCIDE: que le Fonds, sur décision du Conseil d'administration, réduira la valeur de la dette du Burkina Faso à son égard en diminuant dans une proportion pouvant atteindre 100% ses obligations semestrielles au titre du service de la dette à l'égard du FIDA (principal, commissions de service et intérêts), à mesure qu'elles deviendront exigibles, à concurrence du montant total révisé de 7,18 millions de DTS en VAN (soit 2,70 millions de DTS en VAN de 1999 et 4,48 millions de DTS en VAN de 2001)".

- iii) prenne note de la situation relative à la mise en oeuvre de l'Initiative PPTE et à la participation du FIDA à cette Initiative; et approuve la soumission au Conseil des gouverneurs des sections pertinentes du présent rapport, auxquelles auront été incorporées les décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa quatre-vingtième session, en tant que rapport de situation 2003 et document d'information.

